



14ème législature

Question N° : 92193	De M. Patrice Verchère (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >assurance maladie maternité : prestations	Tête d'analyse >tiers payant	Analyse > généralisation. perspectives.
Question publiée au JO le : 29/12/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 05/07/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la mise en place progressive de la généralisation du tiers payant chez le médecin. S'il n'est pas question de supprimer ni les franchises, ni les participations forfaitaires mises en place depuis 2008, la question se pose dès maintenant de savoir comment l'État pourra récupérer ces frais pris en charge par les patients et qui représentent 1,6 milliard d'euros chaque année pour la caisse de la sécurité sociale. Il souhaiterait connaître la réponse à cette question.